

administratif du DOC, d'établir un taux de droit compensateur de 4,49 cents la livre (9,9 cents le kilo) sur les porcs vivants, pour la période 1988-1989. C'est la première fois que le Canada conteste, devant un groupe spécial binational, les conclusions d'un examen administratif du DOC sur les porcs vivants.

Les exportations canadiennes de porcs vivants aux États-Unis représentent en moyenne 112 millions de dollars par année.

Le DOC mène un examen administratif annuel depuis 1985, année où le gouvernement américain a imposé des droits compensateurs sur les importations de porcs vivants en provenance du Canada. Comme ces droits ont été imposés avant la mise en oeuvre de l'ALE, le Canada a seulement pu contester les conclusions de chaque examen administratif, et non la décision initiale.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874